

Rentrée scolaire 2020 : message à l'attention des élèves

jeudi 27 août 2020, par [Raffin Guillaume](#)

La rentrée scolaire des élèves du lycée se déroule depuis le mardi 1er septembre en appliquant le protocole sanitaire. Pour cela, l'établissement a mis en place des mesures permettant la sécurité de tous. Le port du masque est obligatoire pour les élèves et l'ensemble des adultes de la communauté éducative. Des distributeurs de gel hydroalcoolique ont été installés dans l'ensemble de l'établissement, à l'intérieur des locaux (couloirs, salles de classe, devant le self) et dans la cour du lycée. Les consignes pour se protéger sont affichées dans l'ensemble de l'établissement.

Le service de demi-pension a été modifié : 4 services sont organisés sur le temps de la pause méridienne. Les créneaux de repas apparaissent dans les emplois du temps des élèves. Par ailleurs, les lycéens sont espacés d'une place au self afin de garantir les mesures de distanciation physique d'un mètre et des claustras ont été installés pour permettre une séparation des groupes d'élèves. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

Dans certaines disciplines qui nécessitent des échanges de matériel comme par exemple en physique chimie, sciences de la vie et de la terre, éducation physique et sportive, le personnel est incité à désinfecter le matériel plusieurs fois par jour. Enfin, après la classe, les agents procèdent au nettoyage des sols et des surfaces les plus fréquemment touchés par les élèves et les personnels notamment les tables et les bureaux. Ce nettoyage est effectué au moins une fois par jour. Il est également poursuivi le mercredi après-midi. Au quotidien, les locaux sont aérés au minimum toutes les 3 heures pendant au moins 20 minutes.

Pour terminer, je vous rappelle que si un élève présente des symptômes, il sera immédiatement isolé sous la surveillance d'un adulte masqué. La famille sera alors contactée très rapidement afin de venir récupérer son enfant. Les parents devront alors se rapprocher d'un médecin (ou de la plateforme en ligne Covid-19) qui décidera de l'opportunité du dépistage avant tout retour en classe. L'élève ne pourra revenir dans l'établissement qu'après avis médical. Une solution de continuité pédagogique sera alors mise en place.

Je vous remercie. Cordialement.

Le Proviseur F.VINATIER